



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention pour l'élimination des pires formes de travail des enfants

Question écrite n° 44135

## Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la convention n° 182 adoptée par la conférence générale de l'Organisation internationale du travail concernant « l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination » signée en juin 1999 et qui n'a été ratifiée que par 5 pays. Or, selon le Bureau international du travail, 250 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent dans le monde et près de 70 millions seraient directement concernés par des activités qui par nature ou du fait des conditions de leur exercice mettent en danger leur santé, leur moralité et leur sécurité. Il aimerait donc connaître le calendrier d'adoption de cette convention.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de madame la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'engager au plus vite le processus de ratification par la France de la convention n° 182 de l'OIT concernant « l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ». Il importe de souligner que la France a été particulièrement active dans l'élaboration de cette convention. L'implication importante de la France pour l'élimination du travail infantile, à travers notamment son soutien au programme IPEC, lancé par le Bureau international du travail, et destiné à éradiquer le travail des enfants à travers l'élaboration de plans nationaux avec les pays volontaires, a conduit à faire de la ratification de ce texte une priorité, d'autant plus qu'un consensus général existe sur l'urgence de cette ratification. Il peut être précisé à l'honorable parlementaire que le processus de ratification de cette convention est désormais engagé, et que la convention n° 182 de l'OIT devrait ainsi être soumise prochainement à votre approbation. La ministre de l'emploi et de la solidarité sait pouvoir compter sur le soutien de votre assemblée lors de l'examen de ce texte important qui sera présenté par le ministre des affaires étrangères.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Loos](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44135

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2000, page 1944

**Réponse publiée le :** 10 juillet 2000, page 4166